

Assurance responsabilité civile et risques annexes - Lancement d'une consultation

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : La Ville a souscrit le 1^{er} janvier 2003 un contrat d'assurance Responsabilité Civile auprès de la compagnie d'assurance SMACL pour une durée de 5 ans. L'échéance est prévue le 31 décembre 2007.

Il importe aujourd'hui de lancer une nouvelle procédure pour couvrir les risques liés aux activités de la ville. L'estimation du marché pour les 5 années à venir est de l'ordre de 700 000 €.

Cette dépense sera prélevée sur les crédits qui seront inscrits au chapitre 011.020/616 CS 20000 des budgets primitifs.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- décider du lancement de la procédure,
- autoriser M le Maire à signer le marché à intervenir avec la compagnie d'assurance qui aura été retenue.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2007.